



PROCES-VERBAL
C.A. du 27 novembre 2014

Présidence assurée par M. Del Medico, principal.

19 présents. Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 18h10.

Il est mis au vote le procès-verbal du précédent conseil d'administration. Au sujet de ce dernier, M. DENECKER demande que les propos de Mme ADREY concernant la position du Conseil Général et la possible non distribution des repas aux enfants dont les parents n'auront pas payé la cantine ne soient pas attribués à la FCPE. Sur ce point, cette dernière s'exprimait en son nom propre.

Le P.V. ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

Des points supplémentaires sont proposés à l'ordre du jour :

- DBM destinée à la ventilation de diverses ressources spécifiques : (théâtre, collège au cinéma)
- Montant maximum de participation des familles en cas de sortie facultative

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité

I - AFFAIRES PEDAGOGIQUES

1/ signature d'une convention de partenariat avec l'IME Bernadette de Coursol

La prise en charge des élèves de l'U.L.I.S. s'effectue notamment grâce au partenariat établi depuis l'an 2000 avec l'institut médico éducatif (IME) Bernadette de Coursol situé 84 rue Kléber à Montreuil et plus particulièrement avec le service de soins et d'éducation spécialisée à domicile (Ssesad).

Il s'agit d'assurer le suivi et le soutien médico-éducatif de nos élèves à l'extérieur ainsi qu'au sein du collège. La coopération avec l'IME permet :

- L'organisation de réunions trimestrielles de suivi du projet de scolarité.
- L'accompagnement éducatif ou paramédical des élèves de l'U.L.I.S., individuel ou collectif, permettant notamment la participation des élèves à un groupe de parole organisé au sein du collège.
- L'accompagnement des professeurs du collège pour leur permettre de mieux répondre aux besoins particuliers des élèves de l'U.L.I.S.

Adoption de la convention : vote à l'unanimité

18h25 : arrivée de M. Lapie

M. LAPIE remercie les membres du C.A. d'avoir permis le renouvellement de la convention qui lie le collège à l'IME. Il précise que les élèves de l'U.L.I.S. sont accueillis à l'institut selon un principe de temps partiels évolutifs. Les réunions d'équipe de suivi permettent de réguler la prise en charge. Interrogé sur le devenir des élèves après le collège, il explique que certains sont admis à poursuivre leur scolarité en lycée professionnel où ils pourront préparer un CAP, d'autres poursuivront leur scolarité en IM.PRO avec l'objectif d'occuper un emploi en secteur protégé.

II - AFFAIRES MATERIELLES ET FINANCIERES

Le conseil d'administration examine les budgets des deux séjours pédagogiques, « Londres » et « Cologne », pour lesquels le principe avait été adopté au précédent conseil d'administration.

1/ budget de séjours pédagogiques



- **1-1/ Séjour à Londres (ci-joint) :**

- Il est organisé par monsieur SABI, du 6 au 9 mai 2015 pour 37 élèves des classes de 3^{ème} RI et 3^{ème} euro.
- La prestation globale est de 10 205 " et la participation des familles est de 6166 " .
- Le collège prendra en charge la part accompagnateur pour un montant de 1599. " Des actions seront menées par l'OCCE pour la contribution de ce voyage.
- Le coût du voyage est de 180 " maximum par famille.

Le budget est adopté à l'unanimité

- **1-2/ Séjour à Cologne (ci-joint):**

- Il est organisé par Mme STUMPFLEN du 17 au 19 juin 2015 pour 14 élèves germanistes des classes de 4^{ème} AL et 4^{ème} MA
- La prestation globale est de 3417. 80 " et la participation des familles est 2710.58 " .
- L'OCCE soutient ce projet à hauteur de 20 " par élève.
- Le coût du voyage est de 195 " maximum par famille.

Le budget est adopté à l'unanimité.

20h05 : Départ de l'assemblée de Mme BOURGOU.

2/ Budget 2015

S'appuyant sur le rapport qu'il a rédigé pour accompagner le budget, M. DEL MEDICO rappelle les objectifs de la réforme comptable. Elle a été mise en place en 2012 pour apporter plus de lisibilité dans la présentation du budget : les chapitres ont évolué en services.

Le budget 2015 est un acte prévisionnel.

La dotation est un montant global destiné au fonctionnement. Il est difficile d'arrêter un chiffre. Des lignes ont pu être sous-évaluées en raison de certains projets non encore définis à ce jour.

Au cours du mois de mai 2014, les titres de mission pour les dépenses de chauffage des années 2012 et 2013 ont été mis et ont permis d'établir une prévision pour l'année 2015 à partir de la moyenne des deux années.

Les difficultés qu'on suivi dans la viabilisation du collège sont dues au retard des facturations.

Celle correspondant à l'exercice 2011 ne nous est pas encore parvenue.

M. BEDDREDINE confirme cette absence. La somme a été provisionnée mais sans savoir si elle sera suffisante.

M. DIANOUX demande si cette provision fait partie du montant des fonds de réserves.

Mme AGNOLET explique qu'elle est en attente de son utilisation et n'est pas comprise dans le montant des fonds de réserves.

Les membres du conseil d'administration sont appelés à se prononcer sur ce bien fondé.

M. DEL MEDICO rappelle l'autonomie du collège. Le collège a été attributaire d'une dotation de 110 007 " en augmentation de 5.20 %. Compte tenu du montant des fonds de roulement du collège, une réfaction de 14 863 " a été opérée.



Cependant, dans la mesure où le collège a été bénéficiaire d'une dotation complémentaire de 3540 " en septembre 2014, 2040 " ont été réservés sur une ligne « divers » dans l'attente du basculement dans les fonds de réserves pour une utilisation en 2015.

En conséquence, afin de maîtriser les dépenses, le budget a été conçu avec un montant de 16230.58 " de prélèvement.

Le total reprenant discipline et fonctionnement est plus élevé que l'an passé. (20813 " contre 19675 " l'an passé).

Les dépenses relatives à la gestion du copieur de la salle des professeurs pèsent sur l'équilibre du service des activités pédagogiques ce qui explique en partie la variation sur les crédits pédagogiques.

De fait, les mesures envisagées en 2014 pour faire des économies ont été un échec.

M. GIRAUD souligne que les enseignants se comportent de façon responsable et ne consomment pas plus qu'ils ne doivent le faire pour mettre en œuvre leur pédagogie. Il est préférable, selon lui, d'analyser le rapport coût/service rendu, que d'évoquer le seul aspect financier de cette question. L'augmentation des copies réalisées par les enseignants est due à l'évolution des méthodes d'enseignement et l'utilisation grandissante des ressources proposées par Internet qui nécessitent de passer par une impression papier.

En tout cas, tout le monde convient que cette augmentation appelle une nécessaire réflexion sur les moyens de parvenir à un meilleur contrôle de nos consommations. Mme AGNOLET indique qu'un nouveau rendez-vous sera pris avec le responsable commercial en charge des photocopieurs.

Concernant l'opportunité d'un prélèvement sur fonds de roulement pour faire face aux dépenses des disciplines, M. BEDREDDINE intervient pour rappeler qu'il est important que les dépenses soient fléchées. Le recours au fonds de roulement doit rester un acte exceptionnel. Le budget du Conseil Général ne doit pas se substituer à un désengagement de la nation.

M. VIT trouve anormal que les crédits soient consacrés prioritairement à la viabilisation et à la gestion des copieurs plutôt qu'aux disciplines. Il regrette, par exemple, que les élèves ne bénéficient plus de séquences de théâtre comme par le passé.

Mme AGNOLET précise que ces interventions seraient réalisées grâce à des reliquats de subvention d'état.

Elle présente ensuite le service du service restauration et hébergement.

En premier lieu, les critères de comptabilisation des recettes des familles, et l'affectation de ces recettes :

- en reversement sur le fonctionnement du service de restauration et de sa contribution à la viabilisation du collège
- en reversement au Conseil Général.

M. DENECKER s'étonne de l'augmentation du montant versé au conseil général malgré la baisse du prix d'achat du repas à la Cuisine Centrale de Montreuil-sous-Bois (2.36 " contre 2.85 " au prestataire).

Le tableau des montants ADEP présenté sur le rapport financier est commenté.

La viabilisation est reprise dans son ensemble. Quelques lignes au service ALO, dans le domaine ADM sont en réduction, fournitures administratives, téléphone, affranchissement. Deux nouvelles lignes sont destinées à l'abonnement annuel « EDT + PRONOTE »,



permettant la saisie des notes sur les bulletins, l'appel en ligne depuis la salle de classe, la collaboration et la mise en ligne des emplois du temps.

La dépense sera de 1640 " contribuant à un service de meilleure qualité pour tous (parents, professeurs et administration). La somme couvre une licence annuelle plutôt qu'une acquisition. Cette formule a été privilégiée dans l'attente du développement éventuel d'un environnement numérique de travail par la collectivité territoriale.

Les dépenses en matière d'entretien (contrats et réparations) sont stables.

La part accompagnateurs des différents voyages prise en charge par le budget du collège est développée.

M. DENECKER exprime le souhait d'un séjour de cohorte. Il s'agirait de garder à l'identique les séjours organisés en 5^{ème} et 3^{ème} et d'en développer un en 6^{ème} ayant pour thème la citoyenneté. Le niveau 4^{ème} serait consacré à l'organisation de séjours pensés à partir des langues vivantes enseignées dans l'établissement.

M. DEL MEDICO se dit a priori réticent à l'organisation de séjours pour tous les niveaux. Ces séjours ont un impact dans la vie du collège, ils représentent une charge non négligeable pour le budget et génèrent une forte désorganisation de l'établissement.

Cela étant, M. DEL MEDICO confirme qu'un projet de séjour d'intégration en 6^{ème} pourrait se faire dès lors qu'il aura été travaillé et qu'il aura reçu l'aval du conseil d'administration en fin d'année pour sa réalisation en septembre 2015.

Du fait de l'autonomie budgétaire permise par nos fonds de roulement, un tel projet pourrait voir le jour moyennant un prélèvement en cours d'exercice. Le cadre ne doit pas être figé.

Les idées et l'ambition d'organiser des séjours sont une bonne chose mais, pour faire sens, les projets doivent, si possible, vivre sur plusieurs années.

M. Giraud comprend que ces séjours relèvent de la politique de l'établissement et de son image. Cependant, cette organisation doit prendre en compte les mouvements des professeurs d'une année sur l'autre. La contrainte ne doit pas peser sur les nouveaux.

En outre, M. BEDREDDINE rappelle qu'en raison de la réforme territoriale (disparition programmée des conseils généraux), il est difficile d'envisager les choses à moyen terme. Les partenariats financiers type Odyssee/Conseil Général pourraient disparaître.

Vote : le budget est adopté à l'unanimité (19).

3/ Autorisation de passer des marchés :

- L'autorisation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la signature des marchés est soumise au vote.

Le texte est lu et adopté à l'unanimité.

4/ DBM :

- Une DBM pour ressources non spécifiques intégrant les encaissements des diverses sorties, au théâtre et dans le cadre de la convention «collège au cinéma».

Adoptée à l'unanimité.

5/ contribution financière des familles à l'organisation de sorties facultatives :



Est soumise au vote pour un montant maximal de 8 " la contribution des familles lors des sorties facultatives.

Pour : 18

Abstention : 1

Avant que la séance soit clôturée, M. BEDREDDINE évoque le vote, en assemblée du Conseil Général, d'une enveloppe d'un million d'euros pour permettre pour la réalisation de travaux au collège dans le cadre du plan pluriannuel 2015-2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 20h50